

Démarche lycée des métiers – Contrat de progrès 2008 – 2013

Le lycée : **Antonin Carême à SAVIGNY-LE-TEMPLE (Seine-et-Marne)**
est dénommé : **Lycée des «métiers de l'hôtellerie et de la restauration»**

L'établissement s'engage à inclure les objectifs du lycée des métiers dans son projet d'établissement.

Il s'inscrit dans une démarche d'une durée de cinq années pendant lesquelles un accompagnement lui sera proposé et une évaluation régulière des objectifs définis dans ce contrat sera réalisée.

Conformément au cahier des charges il s'attachera à :

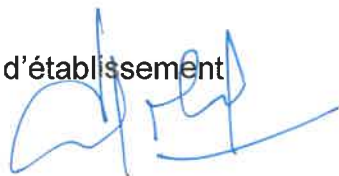
- faire évoluer son offre de formation technologique et professionnelle et conforter son identité « métiers » et la diversité des publics accueillis ;
- participer à la validation des acquis de l'expérience selon les orientations académiques ;
- développer des partenariats ;
- mettre en œuvre des actions d'information destinées aux enseignants et aux élèves de collège ;
- favoriser l'ouverture européenne ou des activités d'échanges avec des pays étrangers ;
- développer une offre de services d'hébergement ;
- aider à l'insertion et assurer le suivi des publics accueillis.

D'ores et déjà, au vu des résultats de l'évaluation et des décisions du Groupe académique lycée des métiers, le lycée **Antonin Carême à Savigny-le-Temple** de mettre en place un plan d'action concernant les objectifs suivants :

- faciliter les poursuites d'études en BTS par la création d'une section ou un partenariat avec un établissement en disposant déjà ;
- formaliser les passerelles possibles entre la voie professionnelle et la voie technologique ;
- engager un partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur ;
- développer un service d'aide en matière d'hébergement ;
- développer la communication en direction des partenaires.

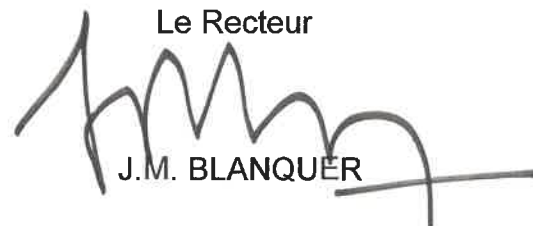
Fait à Créteil, le 14 octobre 2008

Le chef d'établissement



F. CHEFD'HOTEL

Le Recteur



J.M. BLANQUER